

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CAMPING LES BÖ-BAINS

## Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées avec le camping Les Bö-Bains. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping Les Bö-Bains et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

En application de l'article L 121-20-4 du code de la consommation, les commandes de prestations touristiques sont fermes et non modifiables.

Conformément aux dispositions de l'article L113-3 du code de la consommation et aux dispositions du Code du Tourisme, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de la société du camping les Bö-Bains.

## Article 2 - Conditions de réservation

### 2.1 Prix et règlement du séjour

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise la taxe de séjour (0,41€ par adulte et par jour). Toute location est nominative et ne peut être cédée. Les frais de réservation s'élèvent à 25 euros par séjour en emplacement ou par location quelque soit sa durée.

Pour les réservations emplacement camping :

Pour toute réservation, un acompte de 30% du montant du séjour est demandé (+ les 25 € de frais de dossier), l'encaissement de l'acompte valide la réservation. Le solde du séjour est redevable le jour de l'arrivée. Pour tout retard non signalé l'emplacement devient disponible 36 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis au camping Les Bö-Bains.

Pour les réservations Chalet et Mobil-home :

Pour une réservation plus de 30 jours avant votre arrivée un acompte de 30% est demandé (+ les 25 € de frais de dossier), l'encaissement de l'acompte valide la réservation, **le solde du séjour est dû 30 jours avant la date d'arrivée.**

En cas de réservation moins de 30 jours avant l'arrivée, l'intégralité du prix du séjour est à payer. Pour tout retard non signalé la location devient disponible 36 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, la réservation sera nulle et le montant total du séjour restera acquis au camping les Bö-Bains.

### 2.2 Modification de réservation

Aucune modification ne pourra être effectuée à votre arrivée, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### 2.3 Annulation

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation de réservation d'un emplacement camping la totalité de l'acompte sera retenue.

En cas d'annulation de réservation d'un Chalet ou Mobil-home :

- plus d'un mois avant votre arrivée, la totalité de l'acompte sera retenue.

- moins d'un mois avant votre arrivée, le montant total du séjour sera retenu.

### 2.4 Assurance Annulation facultative

Il est conseillé de souscrire une assurance annulation. Nous vous recommandons Campeze Couvert spécialiste des séjours en camping. Le tarif de cette assurance est de 2,7% du montant total du séjour.

Plus d'information sur <http://www.campeze-couvert.com>

Veuillez tout d'abord effectuer votre réservation sur notre site puis vous rendre sur le site de Campeze Couvert (5 minutes pour souscrire à cette assurance sur internet).

## Article 3 - Déroulement du séjour

### 3.1 Arrivées et départs

En Juillet et Août, vous pouvez effectuer les formalités et accéder au terrain UNIQUEMENT A PARTIR DE 12H00. Vous aurez accès à votre Chalet et Mobil-Home ou emplacement camping comme suit :

Emplacement camping :

Les installations s'effectuent à partir de 13H00, les départs s'effectuent au maximum avant 12H00 n'importe quel jour de la semaine.

Chalet et Mobil-home :

Les arrivées s'effectuent à partir de 16H00, les départs s'effectuent au maximum avant 10H00. En Juillet / Août, les locations se font uniquement à la semaine; du samedi 16H00 au samedi 10H00 (maximum) ou du dimanche 16H00 au dimanche 10H00 (maximum). En dehors de cette période, la location de chalet ou mobil-home peut se faire à la nuitée avec une arrivée possible n'importe quel jour avec un minimum de 2 nuits.

### 3.2 Caution

Le jour de votre arrivée, **une caution de 200 euros** vous sera demandée pour les hébergements locatifs. Elle vous sera restituée le jour de votre départ après un état des lieux effectué par le personnel du Camping. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi qu'un forfait de 80 euros si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté.

### 3.3 Départ

Emplacement camping :

Toute libération d'emplacement après 12H00 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures avant la date de départ prévue sous réserve de disponibilité.

Chalet et Mobil-home :

Toute libération de location après 10H00 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures avant la date de départ prévue sous réserve de disponibilité.

### 3.4 Animaux

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie de la loi de 1999 sont interdits dans le camping. De plus, certains chiens ne sont pas admis dans le camping, se renseigner auprès de la réception.

### 3.5 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

## Article 4 - Responsabilité

Les Bö-Bains décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur caravanier-loueur qui seraient de son propre fait ou suite à des événements naturels, une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire, il est précisé que les effets, valises, sacs, objets, mobiliers, objets de valeur, véhicules ne sont pas garantis contre le vol, accident, la perte ou la dégradation quelle qu'en soit la cause. Les parties conviennent donc que le camping les Bö-Bains ne pourra jamais être inquiété à ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toute assurance.

## Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Grande Instance ou du Tribunal de commerce de Bordeaux.